

# Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, le 0 1 OCT. 2025

Le secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Affaire suivie par : Morgane DEVIENNE ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

La présidente de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

à

Monsieur le Président Communauté de communes Pévèle Carembault 47 avenue du Général de Gaulle 59710 Pont-à-Marcq

## Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

### Arrêt de projet du PLU de la commune de Pont-à-Marcq

#### Avis sur le projet global

Vu la loi nº 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt;

Vu l'article L.153-16 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementale et interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 modifié portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2024, portant désignation et délégation de signature à monsieur Luc FERET, directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 portant composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord;

Vu le courrier de saisine adressé à la CDPENAF le 16 juillet 2025 ;

Vu l'exposé du dossier par les représentants de la commune et du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 25 septembre 2025;

Entendu les membres de la commission départementale préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu le rapport de la DDTM du Nord présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 25 septembre 2025 ;

#### Considérant ce qui suit :

- La commune, qui comptait 2911 habitants en 2019, prévoit un objectif démographique de 3,7 % à horizon 2035;
- 2. Le besoin en logements est estimé à 100 unités, dont 60 en extension sur un secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation qui entraîne une consommation foncière de 3,8 ha ;
- 3. La densité prévue est de 18 logements à l'hectare afin de préserver le cadre de vie de la commune ;
- 4. La consommation foncière est de 12,88 ha entre 2021 et 2020 et est évaluée à 3,8 ha entre 2021 et 2035, hors projet d'envergure régionale d'une surface de 4,88 ha ;
- 5. Le projet permet de reclasser 8 hectares de zones U ou AU en zone agricole ;
- 6. La friche AGFA-GEVAERT au sud de la commune fait l'objet d'un projet de réhabilitation.

Les membres de la CDPENAF réunis à la direction départementale des territoires et de la mer, le 25 septembre 2025, sous la présidence de Mme Anne-Sophie THOUZÉ, cheffe du service études, planification et analyses territoriales, de la direction des territoires et de la mer du Nord, représentant le Préfet du Nord empêché, émettent :

Un avis **favorable** par 10 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions. La présidente de la commission ne prend pas part au vote.

#### Motivations:

Au regard du projet de la commune en matière d'habitat, la commission salue l'effort de consommation modérée des espaces agricoles et naturels. Elle souligne également la qualité de la présentation du dossier.

La présidente de la commission départementale de préservation des espaces natures, agricoles et forestiers

Anne-Sophie THOUZÉ

Copie : DDTM 59 / Service territorial du Centre Préfecture du Nord / DRCT

<u>Adresse</u>: Cité Marianne, 2 Boulevard de Strasbourg, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/